



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
12 novembre 2015

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**
Quatrième session
Kuala Lumpur, 22-28 février 2016

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. La quatrième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques aura lieu à Kuala Lumpur du 22 au 28 février 2016. La session sera ouverte le lundi 22 février 2016, à 10 heures, par le Président de la Plénière, qui accueillera les participants. Le Secrétaire exécutif de la Plateforme, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ou son représentant s'exprimant au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et un représentant du Gouvernement malaisien prononceront ensuite des déclarations de bienvenue.

Point 2

Questions d'organisation

2. Le Règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme, tel qu'adopté par celle-ci à sa première session tenue à Bonn du 21 au 26 janvier 2013 (voir décision IPBES/1/1), puis amendé par la Plénière à sa deuxième session tenue à Antalya (Turquie) du 9 au 14 décembre 2013 (voir décision IPBES-2/1), régira le déroulement de la session.

a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. La Plénière souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour, modifié au besoin, sur la base de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire annoté (IPBES/4/1 et IPBES/4/1/Add.1).

4. Il est suggéré que les délibérations se déroulent en séances plénières. Cependant, si elle le juge nécessaire, la Plénière pourrait souhaiter créer des groupes de travail pour débattre de questions spécifiques. Il est également suggéré que, conformément à la pratique de ses sessions antérieures, la Plénière crée trois groupes de contact. Le premier examinerait les points 5 a), 5 d), 5 f) et 5 g) sur le programme de travail, le point 7 b) sur les procédures d'élaboration des produits de la Plateforme, et le point 8 sur la communication, l'association des parties prenantes et les partenariats stratégiques. Le deuxième, travaillant en parallèle, examinerait les points 5 b), 5 c), 5 e), 5 h), 5 i) sur le programme de travail et le point 7 c) sur la procédure d'examen de la Plateforme. Le troisième groupe examinerait le point 6 sur les arrangements financiers et budgétaires pour la Plateforme : budget et dépenses pour la période 2014-2018, y compris le rapport sur le financement des experts et des participants aux réunions. Il est en outre suggéré que les séances plénières aient lieu tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Le Bureau pense que des séances plénières en soirée peuvent également être nécessaires pour faire en sorte que les points inscrits à l'ordre du jour soient intégralement examinés dans la semaine.

5. Une proposition sur la manière dont la Plénière souhaitera peut-être organiser ses travaux a été préparée, sur la base de la pratique suivie lors de ses précédentes sessions (voir annexe I), et une liste des documents de travail est fournie (annexe II). Cette proposition prévoit la répartition du temps et des tâches entre les groupes de contact que la Plénière souhaitera peut-être créer. L'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sera assurée pour toutes les séances plénières, et pour toutes les réunions des groupes de contact examinant les résumés à l'intention des décideurs (points 5 a) et 5 b)).

b) Composition de la Plateforme

6. Le secrétariat présentera des informations sur la composition de la Plateforme. Tout État membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas encore membre de la Plateforme mais a l'intention de le devenir est prié d'en faire part au secrétariat dans une lettre officielle émanant de l'autorité gouvernementale compétente.

c) Admission d'observateurs à la quatrième session de la Plénière de la Plateforme

7. Le Président de la Plateforme proposera, au nom du Bureau, la liste des observateurs admis à la quatrième session (voir IPBES/4/INF/23) conformément à la décision prise par la Plénière à sa deuxième session (IPBES/2/17, par. 54) et aux procédures convenues par la Plénière à sa première session (IPBES/1/12, par. 22).

Point 3

Vérification des pouvoirs des représentants

8. Tous les États membres de la Plateforme sont invités à participer pleinement à la session. Aux termes de l'article 11 du Règlement intérieur, chaque membre de la Plateforme est représenté par une délégation composée d'un chef de délégation et autres représentants accrédités, de représentants suppléants et de conseillers qu'il juge nécessaires.

9. En application de l'article 12 du Règlement intérieur, les représentants des États membres de la Plateforme qui participent à la session doivent communiquer au secrétariat leurs pouvoirs délivrés par leur chef d'État ou de gouvernement ou par leur ministre des affaires étrangères, ou en leur nom, conformément aux politiques et à la législation de chaque pays, 24 heures au plus tard après l'ouverture de la session. Sans ces pouvoirs, les représentants ne pourront pas participer à la prise de décisions à la session.

10. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, le Bureau examine les pouvoirs des représentants des membres de la Plateforme et fera rapport à ce sujet à la Plénière. Le Bureau soumettra son rapport le matin du vendredi 26 février 2016, avant l'adoption de toute résolution, décision ou recommandation.

Point 4

Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018

11. Conformément à la décision IPBES-3/1 relative au programme de travail pour la période 2014–2018, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, a préparé un rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018 (IPBES/4/2) pour examen par la Plénière. Ce rapport présente toutes les activités en cours au titre des produits du programme, ainsi que les leçons apprises et les défis rencontrés en 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail.

12. La Plénière souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le rapport.

Point 5

Programme de travail de la Plateforme

a) Évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire

13. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière a approuvé la réalisation d'une évaluation thématique de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire (produit 3 a), comme indiqué dans le document de cadrage initial de cette évaluation figurant dans l'annexe V à ladite décision, pour examen par la Plénière à sa quatrième session. La Plénière sera invitée à examiner le rapport technique (IPBES/4/INF/1) pour acceptation et son résumé à l'intention des décideurs (IPBES/4/3) pour approbation.

b) Scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques : évaluation méthodologique et proposition concernant la poursuite de l'élaboration des outils et méthodes

14. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière a approuvé la réalisation d'une évaluation méthodologique concernant l'analyse des scénarios et de la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 3 c), comme indiqué dans le document de cadrage initial de cette évaluation figurant dans l'annexe VI à ladite décision, pour examen par la Plénière à sa quatrième session. La Plénière sera invitée à examiner le rapport technique (IPBES/4/INF/3) pour acceptation et son résumé à l'intention des décideurs (IPBES/4/4) pour approbation.

c) Travaux concernant le renforcement des capacités

15. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a pris note du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation et prié l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités d'achever l'exécution pilote du projet de programme, de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens et de lui adresser des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du programme à sa quatrième session. La Plénière sera invitée à examiner une série de recommandations pour le perfectionnement et la mise en œuvre du programme formulées par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, contenues dans la note du secrétariat sur le renforcement des capacités (produits 1 a) et 1 b)) (IPBES/4/6). Des informations supplémentaires concernant les travaux sur le renforcement des capacités sont fournies dans une note du secrétariat (IPBES/4/INF/5).

d) Travaux concernant les systèmes de savoirs autochtones et locaux

16. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau de mettre au point, pour examen par la Plénière à sa quatrième session, un projet de procédures et d'approches de travail avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux à partir des éléments initiaux élaborés par le Groupe d'experts multidisciplinaire. En réponse à cette décision, l'équipe spéciale a préparé un rapport, qui figure dans la note du secrétariat sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (IPBES/4/7). Le rapport présente, dans son annexe, un projet d'approches et de procédures de travail avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux, qui découle du dialogue pilote mondial sur les savoirs autochtones et locaux pour l'évaluation sur la pollinisation. Il propose également des critères et des directives opérationnelles pour l'établissement et l'utilisation du fichier d'experts des savoirs autochtones et locaux, et une approche par étapes pour le mécanisme participatif de travail avec des systèmes de savoirs autochtones, locaux et divers systèmes de connaissances. Des informations supplémentaires sur la manière dont l'équipe spéciale propose de poursuivre le pilotage de ces approches sont fournies dans la note du secrétariat (IPBES/4/INF/6).

e) Rapport de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques

17. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé un processus de cadrage d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, qu'elle examinera à sa quatrième session. Un groupe d'experts a été mis sur pied à cet effet et a élaboré un rapport de cadrage qui a fait l'objet d'un examen externe par les gouvernements et les parties prenantes. La Plénière sera invitée à examiner le rapport de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 2 c) contenu dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/4/8), avec des informations supplémentaires sur le processus de cadrage d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques fournies dans une note du secrétariat (IPBES/4/INF/8). Dans la même décision, la Plénière a convenu d'examiner à sa quatrième session l'option de réaliser une évaluation régionale pour la haute mer. La haute mer est incluse dans le cadrage de cette évaluation mondiale.

f) Rapport de cadrage révisé pour une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits

18. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a demandé au groupe d'experts de réviser le guide préliminaire et le rapport de cadrage sur la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les êtres humains, sur la base des observations reçues au terme d'un examen ouvert réalisé par les gouvernements et les parties prenantes, afin qu'elle l'examine à sa quatrième session. La Plénière sera invitée à examiner le rapport de cadrage révisé, contenu dans une note du secrétariat sur la question (IPBES/4/9). On trouvera le guide préliminaire révisé et des informations supplémentaires dans une note du secrétariat (IPBES/4/INF/13).

g) Rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes

19. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé le lancement d'un processus de cadrage d'une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes reposant essentiellement sur des approches virtuelles, qu'elle examinera à sa quatrième session. La Plénière sera invitée à examiner un rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et leur contrôle [produit 3 b) ii)] contenu dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/4/10), élaboré par le Groupe d'experts multidisciplinaire, sur la base des conclusions d'une conférence électronique. Des informations supplémentaires sur l'approche adoptée sont fournies dans une note du secrétariat (IPBES/4/INF/12).

h) Rapport de cadrage pour une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité

20. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé le lancement du processus de cadrage d'une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité reposant essentiellement sur des approches virtuelles, qu'elle examinera à sa quatrième session. La Plénière sera invitée à examiner un rapport de cadrage pour une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité, élaboré par le Groupe d'experts multidisciplinaire, sur la base des conclusions d'une conférence électronique (IPBES/4/11). Des informations supplémentaires sur l'approche adoptée sont présentées dans une note du secrétariat (IPBES/4/INF/12).

i) Travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

21. Comme demandé dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière sera invitée à examiner un catalogue révisé d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques dans le contexte de la Plateforme, basé sur un examen ouvert par les gouvernements et les parties prenantes, avec sa version pilote en ligne (IPBES/4/INF/14), ainsi que les orientations révisées sur la manière de promouvoir et de catalyser ces outils et méthodes dans le contexte de la Plateforme, basées sur un examen ouvert réalisé par les gouvernements et les parties prenantes, figurant dans la note du secrétariat sur les travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques [produit 4 c), IPBES/4/12]. Les deux documents ont été élaborés par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l'appui d'un groupe d'experts.

Point 6**Arrangements budgétaires et financiers pour la Plateforme : budget et dépenses pour la période 2014–2018, y compris le rapport sur le financement des experts et des participants aux réunions**

22. En réponse à la décision IPBES-3/2 sur les arrangements financiers et budgétaires, la Plénière sera invitée à examiner une note du secrétariat sur le budget et les dépenses pour 2014–2018 (IPBES/4/13), qui fournit des informations sur les dépenses pour l'exercice biennal 2014–2015, et propose un budget révisé pour l'exercice biennal 2016–2017 à la lumière de la poursuite de la mise en œuvre du programme, pour adoption, ainsi qu'un budget indicatif révisé pour 2018 et 2019. En réponse à la même décision, la Plénière sera invitée à examiner une note du secrétariat sur une étude comparée des pratiques établies en matière de financement des experts et des participants aux réunions (IPBES/4/13/Add.1), qui contient les informations fournies par les secrétariats de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres forums pertinents, pour faciliter l'adoption par la Plénière d'une décision éclairée sur les critères applicables pour l'octroi de ce financement.

Point 7**Règles et procédures régissant le fonctionnement de la Plateforme****a) Nomination et sélection des membres du Bureau**

23. Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme (décision IPBES-1/1), le mandat de chaque membre du Bureau, qui a commencé à la fin de la première session de la Plénière, se terminera à la fin de la quatrième session, quand le nouveau Bureau sera élu. La Plénière sera par conséquent invitée à élire un nouveau Bureau composé d'un président, de quatre vice-présidents, dont l'un fait office de rapporteur, et de cinq autres membres, en tenant dûment compte de leur expertise scientifique et technique.

24. Le secrétariat a préparé une note sur les propositions reçues pour les membres du Bureau (IPBES/4/14), y compris une liste des candidats présentés par les membres de la Plateforme comme demandé par le Président, pour examen par la Plénière à sa quatrième session, et une compilation des curriculum vitae des candidats proposés pour le Bureau (IPBES/4/INF/17).

25. Le dimanche 28 février 2016, le Président invitera chacun des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies à présenter ses deux candidats (un vice-président et un membre) proposés pour faire partie du Bureau. Un troisième candidat peut être désigné comme leur suppléant. Le Président invitera la Plénière à élire ces membres, et à élire un président parmi les cinq vice-présidents. À cet égard, le rapport de la première session de la Plénière (IPBES/1/12) indique que « il était entendu que le Vice-Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États deviendrait le Président du Bureau au mandat suivant. »

b) Procédures d'élaboration des produits de la Plateforme

26. Par la décision IPBES-3/3, la Plénière a approuvé les procédures d'élaboration des produits de la Plateforme. Au moment de l'adoption de ces procédures, l'appendice III à l'annexe I (procédure concernant la reconnaissance et la prise en compte des savoirs autochtones et locaux) avait été laissé en blanc, en attendant l'examen du projet de procédures pertinentes par la Plénière à sa quatrième session. Il est proposé d'examiner le projet de procédures au point 5 d) (IPBES/4/7, annexe), aux fins de les inclure dans l'appendice III aux procédures d'élaboration des produits de la Plateforme, comme indiqué dans l'annexe I à la décision IPBES-3/3.

27. En outre, le Bureau, comme recommandé par le Groupe d'experts multidisciplinaire, aimerait inviter la Plénière à examiner une procédure supplémentaire pour combler les lacunes au sein des groupes d'experts sélectionnés pour la mise en œuvre du programme de travail, une fois que la nomination et la sélection ont été effectuées, afin d'assurer une représentation géographique équitable et un équilibre entre les disciplines et les sexes parmi les experts au sein des groupes. Cette procédure supplémentaire figure dans l'annexe à la note du secrétariat sur les procédures d'élaboration des produits de la Plateforme (IPBES/4/15).

c) Procédure d'examen de la Plateforme

28. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de préparer, en consultation avec le Bureau, une procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme. À sa troisième session, la Plénière a fourni des orientations pour le projet de procédure (IPBES/3/INF/11) et convenu qu'il serait utile que les pays formulent leurs observations sur le rapport d'étape afin de faciliter l'examen de la question à la quatrième session de la Plénière. Le secrétariat a préparé une note sur la question pour examen par la Plénière à sa quatrième session (IPBES/4/16), qui a été envoyée aux pays pour qu'ils formulent leurs observations avant la session en vue de faciliter l'examen de la question. Lors de l'examen de cette question à la quatrième session, le secrétariat présentera un rapport oral sur les observations reçues.

d) Politique et procédures d'admission des observateurs

29. À sa troisième session, la Plénière avait poursuivi l'examen du projet de politique et de procédures d'admission des observateurs (IPBES/3/13, annexe). Faute de consensus, il avait été décidé que les procédures provisoires d'admission des observateurs aux sessions de la Plénière, telles que définies au paragraphe 22 du rapport de la première session de la Plénière (IPBES/1/12), et appliquées aux deuxième et troisième sessions, seraient appliquées à sa quatrième session.

30. La Plénière a également décidé d'examiner à sa quatrième session le projet de politique et de procédures d'admission des observateurs, qui figure à l'annexe de la note du secrétariat sur la question (IPBES/4/17).

Point 8

Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques

31. Dans sa décision IPBES-3/4 sur la communication, la participation des parties prenantes et les partenariats stratégiques, la Plénière a pris acte de la stratégie de communication et de sensibilisation figurant dans l'annexe I à la décision, et prié le secrétariat, en fonction des fonds disponibles, d'entreprendre les activités décrites dans le plan de mise en œuvre initial, s'il y a lieu. Un rapport sur les activités entreprises dans ce contexte est présenté dans une note du secrétariat (IPBES/4/INF/15).

32. Également dans sa décision IPBES-3/4, la Plénière a pris acte avec satisfaction du projet révisé de stratégie de participation des parties prenantes, qui figure dans l'annexe II à la décision, et prié le secrétariat, agissant sous sa supervision et celle du Bureau et en collaboration avec le réseau à composition non limitée de parties prenantes, d'entreprendre, s'il y a lieu, les activités prévues dans le plan de mise en œuvre initial, sous réserve des ressources disponibles. Un rapport sur les activités entreprises dans ce contexte est présenté dans une note du secrétariat (IPBES/4/INF/15). Il est complété par une note du secrétariat sur les progrès réalisés en vue de s'auto-organiser et de structurer un réseau inclusif à composition non limitée de parties prenantes (IPBES/4/INF/16).

33. Conformément à la décision IPBES-3/4, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques ont œuvré avec le Bureau à l'élaboration d'un projet de memorandum de coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement, conçu à l'image du partenariat stratégique qui existe entre la Plateforme et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et indiquant les domaines de collaboration et de coopération, que la Plénière approuvera à sa quatrième session. Le rapport sur les mesures prises concernant l'établissement de partenariats stratégiques et d'autres accords de collaboration est présenté dans une note du secrétariat (IPBES/4/18), qui contient en annexe le projet de memorandum de coopération, pour examen par la Plénière à sa quatrième session.

Point 9

Arrangements institutionnels : arrangements concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat

34. Comme suite à l'adoption par la Plénière, dans sa décision IPBES-2/8, du partenariat de collaboration pour établir un lien institutionnel entre la Plénière et le PNUE, l'UNESCO, la FAO et le PNUD, un rapport intérimaire sur ce partenariat est présenté à la Plénière pour information dans une note du secrétariat (IPBES/4/INF/19).

Point 10

Ordre du jour provisoire, date et lieu des futures sessions de la Plénière

35. La Plénière souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour provisoire, la date et le lieu de sa cinquième session. Les gouvernements qui souhaitent accueillir la cinquième session sont invités à en informer le secrétariat avant ou pendant la quatrième session.

Point 11

Adoption des décisions et du rapport de la session

36. Après avoir examiné les questions ci-dessus et reçu le rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants, la Plénière souhaitera peut-être envisager d'adopter des projets de résolutions, décisions ou recommandations fondés sur les résultats des débats de la session. Elle pourrait également souhaiter adopter le projet de rapport sur les travaux de la session, préparé par le Rapporteur.

Point 12

Clôture de la session

37. Le Président de la Plénière devrait, en principe, prononcer la clôture de la session le dimanche 28 février 2016 à 18 heures.

Annexe I

Proposition d'organisation des travaux et liste des documents

Proposition d'organisation des travaux, sous réserve de l'approbation de la Plénière

Horaires	Lundi 22 février 2016	Mardi 23 février 2016	Mercredi 24 février 2016	Jeudi 25 février 2016	Vendredi 26 février 2016	Samedi 27 février 2016	Dimanche 28 février 2016					
8 heures-8 h 30	Consultations régionales/ Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/ Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/ Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/ Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/ Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/ Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/ Consultations des parties prenantes					
8 h 30-9 heures												
9 heures-9 h 30												
9 h 30-10 heures												
10 heures-10 h 30	Plénière Points 1, 2, 3, 4, 5	Plénière Points 6, 7, 8, 9 et assignation de certains points aux groupes de contact	Groupe 1 Point 5 a) évaluation de la pollinisation	Groupe 2 Point 5 e) cadrage de l'évaluation mondiale	Groupe 1 Point 5 d) Savoirs autochtones et locaux	Groupe 2 Point 5 b) analyse des scénarios et des modèles	Plénière pour approuver le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation de la pollinisation et prendre une décision sur les autres points si possible	Groupe 1 Point 5 g) cadrage d'une évaluation des espèces exotiques envahissantes	Groupe 2 Point 5 h) cadrage d'une évaluation de l'utilisation durable de la biodiversité	Plénière pour prendre des décisions sur les points restants et Point 7 a) élection du Bureau		
10 h 30-11 heures												
11 heures-11 h 30												
11 h 30-12 heures												
12 heures-12 h 30												
12 h 30-13 heures												
13 heures-13h 30												
13 h 30-14 heures												
14 heures-14 h 30												
14 h 30-15 heures												
15 heures-15 h 30	Plénière Point 5	Groupe 1 Point 5 a) évaluation de la pollinisation	Groupe 2 Point 5 e) cadrage de l'évaluation mondiale	Groupe 1 Point 5 a) évaluation de la pollinisation	Groupe 2 Point 5 i) outils d'appui à l'élaboration	Groupe 1 Point 5 d) Savoirs autochtones et	Groupe 2 Point 5 b) analyse des scénarios	Groupe 1 Point 7 b) procédures ; Point 8 association	Groupe 2 Point 5 b) analyse des scénarios et des modèles	Groupe 1 Tous points en suspens ou Plénière	Groupe 2 Point 5 c) renforcement des capacités et tous points	Plénière Points 10, 11, 12
15 h 30-16 heures												
16 heures-16 h 30												
16 h 30-17 heures												
17 heures-17 h 30												

Horaire	Lundi	Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche
	22 février 2016	23 février 2016		24 février 2016		25 février 2016		26 février 2016		27 février 2016		28 février 2016
17 h 30-18 heures					des politiques	locaux	et des modèles	des parties prenantes et partenariats stratégiques			suspens ou Plénière	
18 heures-18h 30	Réception organisée par le Gouvernement malaysien											
18 h 30-19 heures												
19 heures-19 h 30												
19 h 30-20 heures		Groupe 1	Point 6 budget	Groupe 1	Group 2			Groupe 1	Point 5 b) analyse des scénarios et de la modélisation	Point 6 budget		
20 heures-20 h 30		Point 5 a) évaluation de la pollinisation		Point 5 a) évaluation de la pollinisation	Point 7 c) examen de la Plateforme	Point 5 f) cadrage d'une évaluation des valeurs						
20 h 30-1 heures												
21 heures-21 h 30												
21 h 30-22 heures												
22 heures-22 h 30												

Annexe II

Liste des documents de travail

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
IPBES/4/1	Ordre du jour provisoire	2 a)
IPBES/4/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	2 a)
IPBES/4/2	Mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018 (à ce jour) : rapport du Secrétaire exécutif	4
IPBES/4/3	Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire (produit 3 a))	5 a)
IPBES/4/4	Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des scénarios et de la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 3 c))	5 b)
IPBES/4/5	Proposition concernant la poursuite de l'élaboration des outils et méthodes concernant les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 3 c))	5 b)
IPBES/4/6	Travaux sur le renforcement des capacités (produits 1 a) et 1 b))	5 c)
IPBES/4/7	Travaux sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (produit 1 c))	5 d)
IPBES/4/8	Rapport de cadrage d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 2 c))	5 e)
IPBES/4/9	Cadrage de l'évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques (produit 3 d))	5 f)
IPBES/4/10	Étude de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération (produit 3 b) ii))	5 g)
IPBES/4/11	Étude de cadrage pour une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité (produit 3 b) iii))	5 h)
IPBES/4/12	Travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques (produit 4 c))	5 i)
IPBES/4/13	Budget et dépenses pour la période 2014–2018	6
IPBES/4/14	Candidatures reçues en vue de l'élection des membres du Bureau	7 a)
IPBES/4/15	Procédures d'élaboration des produits de la Plateforme	7 b)
IPBES/4/16	Procédure pour l'examen indépendant de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (produit 4 e))	7 c)
IPBES/4/17	Projet de politique et procédures d'admission des observateurs	7 d)
IPBES/4/18	Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques (produit 4 d))	8